

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

153/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué le quinze juillet de l'an deux mil vingt-deux s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

**Présents :** Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Chantal COLLÉOU ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Paul UGUEN ; Sonia FLOCH ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Rémy LE MEUR ; Hervé TILLY ; Florent LE HERVÉ

**Absents :** Édouard TROLES ; Cyrielle MOY ; Marc LEFEVRE

**Procurations :** Édouard TROLES donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Chantal COLLEOU ; Marc LEFEVRE donne procuration à Eric CLOAREC

**Secrétaire de séance :** Florent LE HERVE

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :** 15

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 15/07/2022

**Objet :** Vente du terrain n°16 lotissement Hent Ar Stoup

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de procéder à la vente du terrain du N°16 situé dans le lotissement Hent Ar Stoup à l'adresse CLEUAES et référencée au cadastre parcelle N°1133 d'une superficie de 461 m2.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil le tarif de 8 €/m2. Soit la somme totale de 3688 €.

M Le Maire précise que les frais de notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à 1 abstention et 14 voix :

- d'autoriser la vente de cette parcelle à l'adresse CLEUAES, référencée au cadastre parcelle N°1133 d'une superficie de 461 m2,
- au prix de 8€/m2
- et d'autoriser M Le Maire à procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de cette parcelle .

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Eric Cloarec

